



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8673<sup>e</sup>** séance

Vendredi 22 novembre 2019, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

<i>Présidente :</i>	M <sup>me</sup> Pierce . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Goolab
	Allemagne . . . . .	M. Heusgen
	Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Norman-Chalet
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. de Rivière
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
	Indonésie . . . . .	M. Syihab
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pérou . . . . .	M. Ugarelli
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par la Présidente du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2019/14.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est jointe au consensus sur la déclaration présidentielle S/PRST/2019/14, essentiellement en raison des graves préoccupations que nous inspirent les nombreux cas d'utilisation d'armes chimiques par des groupes terroristes et extrémistes au Moyen-Orient, y compris à des fins de provocation. Nous exhortons les membres du Conseil à considérer ce consensus comme une invitation à régler les problèmes d'une manière non conflictuelle et dans le strict respect des dispositions juridiques internationales de la Convention sur les armes chimiques. Nous voulons croire que, dans la pratique, tous les États parties à la Convention, sans exception, seront en mesure de confirmer leur volonté de préserver l'intégrité de la Convention, d'améliorer la situation générale au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de rétablir son véritable objectif en tant qu'entité internationale strictement spécialisée et non politisée.

**M. de Rivière** (France) : Je tiens tout d'abord à saluer les efforts de votre délégation et de vous-même, Madame la Présidente, pour parvenir à l'adoption de la

déclaration présidentielle S/PRST/2019/14. La France soutient fermement le régime de non-prolifération chimique et le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques. Nous saluons le travail du Royaume-Uni et l'adoption de cette déclaration qui permet de rappeler les grands principes qui fondent son action. Nous faisons confiance à l'OIAC pour mener à bien ses missions.

Nous en appelons à tous pour que toutes les parties prenantes et tous les inspecteurs puissent avoir un accès illimité et inconditionnel aux sites concernés. Et j'en appelle à toutes les parties prenantes et à tous les membres du Conseil de sécurité pour que nous puissions collectivement repartir vers une trajectoire de désarmement chimique complet de la Syrie.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Comme je n'ai pas donné lecture de la déclaration présidentielle (S/PRST/2019/14) pour gagner du temps, je tiens simplement à préciser, à l'intention de celles et ceux qui nous regardent ou qui nous écoutent, qu'elle porte sur l'exposé que le Conseil a entendu du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques le 5 novembre (voir S/PV.8659), au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », ainsi que sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques et sur le respect de la Convention sur les armes chimiques. Elle n'aborde pas les questions d'attribution des responsabilités.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Je voudrais simplement dire que j'appuie ce qu'a dit le représentant de la France. Il y a des divergences entre les membres du Conseil en ce qui concerne la question de l'attribution des responsabilités, néanmoins il est extrêmement important que tous les États Membres, y compris la République arabe syrienne, respectent leurs engagements au titre de la Convention sur les armes chimiques.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

*La séance est levée à 15 h 10.*